



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats d'apprentissage

Question écrite n° 126704

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur les ruptures de contrat d'apprentissage. Selon les acteurs présents en matière d'apprentissage, il apparaît que le nombre de ruptures des contrats d'apprentissage est important, notamment à l'initiative des jeunes engagés dans ce type de formation. L'instabilité liée au phénomène de « *zapping* » existant aussi dans d'autres domaines sociaux, tels les associations, n'est pas sans rapport avec ceci. De plus, dès lors qu'il s'agit du premier rapport au monde de l'emploi, les relations hiérarchiques et le savoir-être posent souvent aussi problème. On peut cependant aussi associer ce taux de rupture à une certaine méconnaissance des métiers au moment où les jeunes entrent en formation. S'ensuit trop souvent une réaction de surprise et de rejet face à la réalité des contraintes et difficultés d'un métier. On observe notamment tout particulièrement cette difficulté dans l'hôtellerie-restauration. Face à cette situation et alors que le Gouvernement s'est engagé dans une initiative forte de promotion de l'apprentissage, il souhaite connaître sa position à ce sujet et savoir si des éléments statistiques sont collectés sur ce phénomène. Il souhaite également connaître les éventuelles mesures mises en place par le ministère en vue d'améliorer l'information et l'orientation des jeunes avant leur entrée en apprentissage et améliorer ainsi leurs chances de succès.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126704

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 767

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)